

JANVIER 2025

BULLETIN D'INFORMATION CETEP

# BIC

#6

Toute l'équipe CETEP vous souhaite  
une très belle et heureuse année 2025

CETEP

# Édito

Nous avons le plaisir de vous adresser ce sixième Bulletin d'Information CETEP (BIC) qui clôturera le risque chimique sous l'angle de la ventilation générale des laboratoires, des Équipements de Protection Collective, du stockage et des déchets.

Vous retrouverez ainsi des articles parus dans les BIC n° 1 et BIC n° 5 auxquels s'ajoutent deux articles sur les sorbonnes/sorbonnes à recirculation et sur les poubelles ventilées.



## Actus

**Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons été reconduits dans nos accréditations et certifications suivantes :**



Certification ISO 9001  
n° 24-07-253 Système  
de management



Certification ISO 14001  
n° 24-04-254 Système  
de management  
environnemental



Accréditation  
COFRAC n°  
1-2262 pour la  
qualification des  
salles propres et des  
Postes de Sécurité  
Microbiologique



Accréditation COFRAC  
n° 3-1957 pour le  
contrôle de l'aération et  
l'assainissement des locaux  
de travail à pollution non  
spécifique sur mise en  
demeure de l'inspection du  
travail







# ÉQUIPEMENT DE PROTECTION COLLECTIVE

Les Équipements de Protection Collective sont nombreux et variés mais peuvent être regroupés en 3 catégories ;

- ➔ Les enceintes fermées (isolateurs),
- ➔ Les dispositifs de captages enveloppants qui seront représentés principalement dans les laboratoires par les sorbonnes et les sorbonnes à recirculation,
- ➔ Les extracteurs au poste de travail non enveloppants tels que les bras articulés.

Le choix de ces équipements dépendra des agents chimiques dangereux utilisés, d'où l'importance de réaliser une analyse des risques la plus précise possible.

**LIRE LA FICHE**



### Comment choisir un équipement de protection collective ?

C'est le rôle de la protection des personnes marquée des produits chimiques (par sa valeur), le choix de l'équipement de protection collective n'est pas évident. Nous vous aidons à faire le choix d'un équipement, d'un isolateur ou d'un extracteur, d'un bras articulé ou d'un poste de travail à l'abri des vapeurs.

Il est essentiel de respecter le principe suivant pour le choix de l'équipement de protection collective : l'équipement doit être adapté à la tâche à accomplir et à la nature des produits chimiques utilisés.

Classe	Vitesse	Exemple d'équipement correspondant
Classe 1	0,4 m/s	Isolateur
Classe 2	0,5 m/s	Extraiteur
Classe 3	0,6 m/s	Extraiteur

Les équipements de protection collective de classe 2 permettent d'obtenir une vitesse d'aspiration au poste de travail d'environ 0,4 m/s. Les équipements de protection collective de classe 3 permettent d'obtenir au maximum la vitesse de protection des personnes marquée des produits chimiques. À titre d'exemple, les vitesses de protection des personnes marquées des produits chimiques sont de 0,4 m/s pour la classe 2 et de 0,6 m/s pour la classe 3.

Quelques recommandations extraites de la norme NF X 15-210

**IP Rappel**

Ne pas oublier de vérifier la conformité de l'équipement de protection collective à la tâche à accomplir et à la nature des produits chimiques utilisés.



### Sorbonnes de laboratoire ou sorbonne à recirculation

Ces deux Équipements de Protection Collective sont les plus utilisés dans le domaine de la recherche pour l'assistance à la manipulation des agents chimiques dangereux.

Le choix pour l'acquisition de ces équipements dépendra de la finalité de l'usage du laboratoire et de la configuration architecturale du laboratoire.

En effet, une sorbonne de laboratoire impacte directement sur l'architecture du laboratoire du fait d'une structure d'air tendu à l'intérieur du bâtiment, ce qui implique une ventilation mécanique et une consommation énergétique importante. L'installation d'une sorbonne de laboratoire implique donc au préalable une étude préalable du laboratoire de conception de la ventilation de ce bâtiment. Une certification particulière devra être obtenue dans le cas où des équipements d'une sorbonne sont un laboratoire déjà existant.

À l'opposé d'une sorbonne de laboratoire, une sorbonne à recirculation n'a pas besoin d'être ventilée. Elle ne nécessite pas de ventilation mécanique et ne nécessite pas de certification particulière. Elle est donc plus adaptée à la recherche et à la formation.

Pour les sorbonnes à recirculation, la conformité (conforme au périodique) sera déclarée :

- à la vitesse d'air frontale est
- l'isolation et l'étanchéité sont vérifiées.
- la vitesse de l'air est de 0,4 m/s pour les sorbonnes à recirculation.
- la vitesse de l'air est de 0,6 m/s pour les sorbonnes à recirculation.

Pour les sorbonnes de laboratoire, la conformité (conforme au périodique) sera déclarée :

- à la vitesse d'air frontale est
- l'isolation et l'étanchéité sont vérifiées.

**ATTENTION !**

La manipulation d'agents toxicologiques pathogènes est interdite dans une sorbonne et une sorbonne à recirculation.



# SORBONNE DE LABORATOIRE OU SORBONNE À RECIRCULATION

Les sorbonnes de laboratoire et les sorbonnes à recirculation sont les Équipements de Protection Collective les plus utilisés pour la manipulation d'agents chimiques dangereux et le choix entre ces deux équipements s'avère crucial.

**LIRE LA FICHE**



# SORBONNE DE LABORATOIRE

La modification de la norme NF X 15-206 porte sur la réintroduction dans la déclaration de conformité de la vitesse frontale  $\geq 0,4$  m/s en tout point. Cette modification impacte sur l'approche de la conformité de déclaration entre les sorbonnes installées avant la date de parution de cette nouvelle norme, celle-ci n'étant pas rétroactive.

**LIRE LA FICHE**



### Sorbonnes de laboratoire : quel impact suite à la modification de la norme NF X 15-206 ?

Avant l'adoption de la norme NF X 15-206 de décembre 2022 par l'AFNOR, la norme NF X 15-206 de décembre 2002 était publiée par l'AFNOR. Les sorbonnes de laboratoire étaient alors classées conformes à la norme NF X 15-206 de décembre 2002.

Le 26 janvier 2023, une nouvelle norme est publiée sous la référence NF X 15-206 remplaçant la norme NF X 15-206 de 2002. Cette norme apporte une modification importante dans le classement des sorbonnes de laboratoire. À partir de cette norme, les nouvelles sorbonnes doivent être classées conformes à la norme NF X 15-206 de décembre 2022.

Le classement des sorbonnes de laboratoire sera donc révisé en fonction de la norme NF X 15-206 de décembre 2022. Les sorbonnes de laboratoire installées avant la date de parution de cette nouvelle norme, celle-ci n'étant pas rétroactive.

Le 26 janvier 2023, la norme NF X 15-206 est publiée sous la référence NF X 15-206 de décembre 2022. Cette norme apporte une modification importante dans le classement des sorbonnes de laboratoire. À partir de cette norme, les nouvelles sorbonnes doivent être classées conformes à la norme NF X 15-206 de décembre 2022.

Le classement des sorbonnes de laboratoire sera donc révisé en fonction de la norme NF X 15-206 de décembre 2022. Les sorbonnes de laboratoire installées avant la date de parution de cette nouvelle norme, celle-ci n'étant pas rétroactive.

**IP Extrait du § 4 de la norme NF X 15-206 août 2023**

La conformité de la vitesse frontale est à déclarer dans la déclaration de conformité de la norme NF X 15-206 de décembre 2022 au lieu de la norme NF X 15-206 de décembre 2002.

La vitesse d'air frontale est de 0,4 m/s pour les sorbonnes à recirculation et de 0,6 m/s pour les sorbonnes de laboratoire.



## EXTRACTEUR AU POSTE DE TRAVAIL

Les extracteurs au poste de travail sont des systèmes à classer dans la catégorie de la ventilation locale par aspiration permettant de capter les polluants au plus près de leur source d'émission.

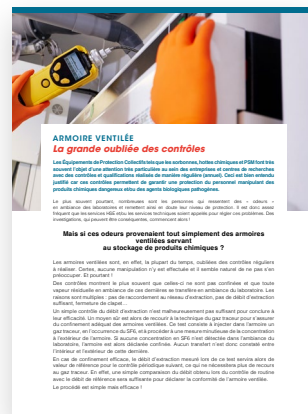
Leur efficacité dépendra cependant de plusieurs paramètres qui ne sont malheureusement pas toujours pris en compte avec comme risque une diffusion parfois importante des polluants chimiques dans l'atmosphère du laboratoire.

LIRE LA FICHE

## ARMOIRE DE STOCKAGE VENTILÉE

Le risque de diffusion de polluant chimique dans l'ambiance du laboratoire du fait d'un stockage des produits chimiques déficients et inadaptés n'est pas toujours pris en considération, à tort, dans l'évaluation du risque chimique. Et pourtant, un stockage maîtrisé règle bien souvent des problèmes d'odeurs récurrents.

LIRE LA FICHE



## POUBELLE VENTILÉE

Dernier maillon de la chaîne de maîtrise du risque chimique : les déchets issus des opérations d'utilisation des produits chimiques restent le maillon faible dans l'évaluation du risque chimique.

LIRE LA FICHE

# CETEP

**CETEP est à votre service depuis plus de 20 ans pour la réalisation des prestations suivantes :**

- Qualification des salles propres (salles d'opération, salles de production...) et des laboratoires de sécurité microbiologique comprenant notamment les tests d'étanchéité et intégrité des filtres, les classifications particulières, les taux de renouvellement...
- Qualification et contrôle des Équipements de Protection Collective (PSM, sorbonnes, ETRAF, isolateurs, armoires ventilées et extracteurs au poste de travail),
- Évaluation des transferts aérauliques par gaz traceur,
- Évaluation des confinements et recherche de fuite,
- Audit des réseaux de ventilation,
- Analyse de la qualité de l'air des ambiances et des gaines de ventilation,
- Audit des laboratoires pour la mise en place d'action corrective,
- Établissement d'un dossier de conformité pour l'aération et l'assainissement des locaux de travail.



CERTIFICAT  
N° 24-07-253



CERTIFICAT  
N° 24-07-254



ACCREDITATION  
N° 1-2262  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



ACCREDITATION  
N° 3-1957  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## CONTACT

Dominique Bouilly  
06 19 43 65 06  
[contact@cetep.fr](mailto:contact@cetep.fr)  
1, rue de l'Arsenal  
28300 Mainvilliers